

Image not found or type unknown



Acquisition d'un terrain mitoyen au notre

Par **dlaunay**, le **10/07/2011** à **23:22**

bonjour,

Nous venons d'apprendre que le terrain mitoyen au notre venait d'être vendu aux enchères.
Nous n'avons jamais été mis au courant de cette vente.
Est-ce légal ?

Merci de votre aide

Claire&David Launay

Par **Domil**, le **11/07/2011** à **03:23**

oui, vous n'avez aucun droit particulier sur un terrain qui n'est pas à vous, même s'il est à coté.